CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E59548** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2027**

ÉDITÉ LE 09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 22 867

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 419339403

Siret : 419 339 403 00018

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 40336

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 290874

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290874

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ENTREPRISE ROPITAL

17 RUE MONCHY BRETON
62130 OSTREVILLE

Téléphone : 03 21 03 09 63 **Fax :**

Portable : 06 08 09 85 20

Responsabilité légale :
ROPITAL LAURENT CO-GÉRANT / ROPITAL BRUNO CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : bruno@ropital.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 014 813 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	6	04/02/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	04/02/2026
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	2	10/01/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur	5	04/02/2026
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 16:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E59548** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2027**

ÉDITÉ LE **09/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1998
Forme juridique : SARL
Capital : 22 867

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 419339403

Siret : **419 339 403 00018**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 40336

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 290874

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290874

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **ENTREPRISE ROPITAL**

17 RUE MONCHY BRETON
62130 OSTREVILLE

Téléphone : 03 21 03 09 63 **Fax :**
Portable : 06 08 09 85 20

Site Internet :
E-mail : bruno@ropital.fr

Responsabilité légale :
ROPITAL LAURENT CO-GÉRANT / ROPITAL BRUNO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/02/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/02/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/02/2026
o Fenêtres de toit	04/02/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/02/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	04/02/2026
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/02/2026
o Isolation des combles perdus	04/02/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 16:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.